

DOCUMENT DE PARENTS

Programme Vacances-été 2013

Parc Bon-Pasteur
395, Rue du Bienheureux-Jean-XXIII

et

Parc Notre-Dame-des-Laurentides
55, rue Moïse-Verret



P
V
E
2
0
1
3

MARIE-PIER PLANTE

Coordonnatrice P.V.E.
Loisirs Notre-Dame-des-Laurentides

PROGRAMME VACANCES-ÉTÉ 2013



Enfin! L'école est presque finie. Dans quelques jours, votre enfant pourra récompenser ses efforts en profitant d'un été rempli d'activités diversifiées, amusantes et hautes en couleur! Toute l'équipe d'animation a hâte de le rencontrer aux parcs Bon Pasteur ou Notre-Dame-des-Laurentides afin qu'il puisse profiter au maximum de ses vacances. **Du 27 juin au 14 août**, l'équipe du P.V.E. sera au rendez-vous afin qu'il vive des moments inoubliables au terrain de jeu.

Lieux de rassemblements selon le parc :

Parc Bon-Pasteur :

Chalet Bon Pasteur
395, rue du Bienheureux-Jean-XXIII

Parc Notre-Dame-des-Laurentides :

Chalet Notre-Dame-des-Laurentides
55, rue Moïse-Verret

Voici les heures à respecter pour les activités suivantes :

| PROGRAMME VACANCES-ÉTÉ | SERVICE DE SURVEILLANCE ANIMÉ |
|------------------------|-----------------------------------|
| Entre 9 h et 16 h | De 7 h 30 à 9 h De 16 h à 18 h |

N'oubliez pas que, tout au long de l'été, votre enfant devra toujours avoir en sa possession :

- ✓ Dîner **froid**
- ✓ **Deux** collations santé (matin et après-midi)
- ✓ Tenue sportive
- ✓ Espadrilles
- ✓ Chapeau/casquette
- ✓ Crème solaire (minimum 30 FPS)
- ✓ Vêtements au cas où la température changerait rapidement (coton ouaté, imperméable, ...)
- ✓ Maillot et serviette de bain
- ✓ **SOURIRE ET BONNE HUMEUR!** 😊

NE PAS OUBLIER

- ✓ Si la prise de médicaments (sirop, Ritalin, Tylenol, antibiotiques, etc.) s'avérait nécessaire pour votre enfant lors du terrain de jeux, remplir le formulaire d'autorisation (tel un mémo) en annexe afin d'en remettre une copie au responsable de parc ou au moniteur de son groupe. La photocopie de la prescription ainsi que le nom du médecin est aussi obligatoire.
- ✓ Un formulaire d'absence vous est remis (tel un mémo) en annexe afin d'être rempli si votre enfant a un empêchement (dentiste, médecin, dîner à l'extérieur,...) pour participer aux activités du terrain de jeux. Chaque jour, les présences seront contrôlées. Si nous constatons une absence non motivée de votre part, nous communiquerons aussitôt avec vous afin d'assurer la sécurité de votre enfant.

Pour des renseignements supplémentaires, il nous fera plaisir de vous répondre.

COORDONNATRICE RESPONSABLE DU PROGRAMME VACANCES-ÉTÉ :

Marie-Pier Plante
418 849-3396
loisirsndl.pve@gmail.com

Responsable du parc Bon-Pasteur

À confirmer
418 849-3263

Responsable du parc Notre-Dame-des-Laurentides

À confirmer
418 849-3274

À BIENTÔT!

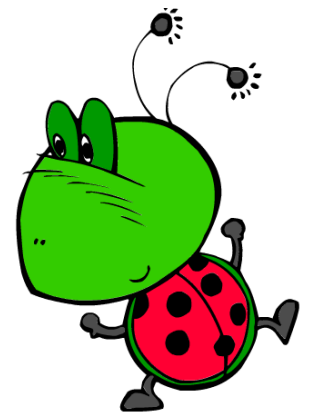
UNE JOURNÉE AU PARC

1. HORAIRE TYPIQUE

Accueil en début de journée

- En tout temps, il est suggéré d'entrer avec vos enfants pour faciliter l'échange d'information et qu'un lien plus personnel s'établisse.
- Nous prenons pour acquis que vous avez appliqué une première fois de la crème solaire à vos enfants avant leur arrivée au parc.

| | |
|---------|---|
| 7 h 30 | Service de surveillance (<i>pour les enfants qui y sont inscrits</i>) |
| 9 h | Rassemblement |
| 9 h 15 | Début des activités ou départ pour la sortie |
| 10 h 15 | Collation et application de la crème solaire |
| 12 h | Dîner (<i>lunch froid fourni par le parent</i>) |
| 12 h 45 | Application de la crème solaire et reprise des activités |
| 14 h 45 | Collation et application de la crème solaire |
| 15 h 45 | Rassemblement |
| 16 h | Départ des enfants ou service de surveillance |
| 18 h | Fermeture du service de surveillance |



2. TYPES D'ACTIVITÉS

Tous les groupes participent aux activités suivantes :

Baignade

Accès à la piscine 2 à 3 fois par semaine.

Grands jeux

Tous les groupes d'un même parc participent à une même activité. Des jeux qui favorisent l'échange entre eux.

Jeux coopératifs

Jeux qui développent l'esprit de coopération.

Sorties

Les sorties se font à l'extérieur du parc.

Activités artistiques

Par exemple théâtre, bricolage, danse ou peinture.

Activités sportives

Par exemple basketball, soccer, water-polo ou courses.

Activités scientifiques et activités de plein air

Par exemple découverte de la nature, randonnées ou expériences scientifiques.



3. RETARDS

Si votre enfant arrive après 9 h

- Avisez l'animateur de l'arrivée de votre enfant.
- Si une sortie est prévue, nous n'attendrons pas votre enfant. Il sera intégré à un autre groupe du parc, et ce, pour la durée de la sortie.

INFORMATIONS GÉNÉRALES

1. SÉCURITÉ

Les **moniteurs et apprenti-moniteur** ont suivi des cours de premiers soins ainsi que des cours d'animation estivale. (*Moniteur = 33 h de formation « DAFA »*)

Le moniteur a en sa possession la fiche santé des enfants faisant partie de son groupe. De plus, il prend les présences à plusieurs reprises dans la journée.

Les **moniteurs à l'intégration** ont suivi des cours :

- D'animation estivale
- De premiers secours
- Du Centre de réadaptation physique et déficience intellectuelle

2. CRÈME SOLAIRE

À cet effet, nous aimerions que votre enfant ait déjà reçu une première application de crème solaire avant l'arrivée au terrain de jeux. Cette mesure minimisera la perte de temps avant le début des activités.

IMPORTANT...

Le parent doit s'assurer que l'enfant ait en sa possession une crème solaire adaptée aux conditions climatiques du jour et de son épiderme. Le contenant doit être bien identifié pour minimiser les pertes de matériel. Notre personnel sera autorisé à faciliter l'application de la crème solaire, tout en interdisant les prêts de crème solaire entre enfants. Des périodes « **Application de crème solaire** » seront réservées à l'horaire des activités régulières, soit le midi et l'après-midi.



3. SERVICE DE SURVEILLANCE

- Il s'agit principalement d'un service de surveillance et non d'animation.
- Les enfants doivent demeurer à l'endroit où se donne le service, les « fugues » ne sont pas tolérées.
- L'enfant doit être inscrit pour avoir accès au service de surveillance et l'horaire doit être respecté. Des pénalités pourraient s'appliquer.
- Les règles du PVE s'appliquent.
- La personne autorisée à venir chercher l'enfant doit s'identifier auprès du personnel avant de quitter les lieux avec l'enfant.

| HORAIRE | SI VOTRE ENFANT N'EST PAS INSCRIT AU SERVICE DE SURVEILLANCE |
|-----------------------------------|---|
| De 7 h 30 à 9 h De 16 h à 18 h | L'enfant qui n'est pas inscrit au service de surveillance ou qui flâne dans le parc ne relève pas de la responsabilité de la corporation de loisir Notre-Dame-des-Laurentides. |

4. CONSEILS SUR LA BOÎTE À LUNCH

Il est important que vous fournissiez à vos enfants de quoi tenir toute la journée.

Trucs :

- Faites congeler une bouteille d'eau la veille, elle restera froide une bonne partie de la journée.
- Choisissez des aliments sains et un repas froid.
- Utilisez un refroidisseur de contenant hermétique (*ice pack*) pour garder le lunch au frais.
- Ne pas utiliser de contenants de verre.

ATTENTION!
Ne pas apporter de
nourriture contenant des
noix ou des arachides.
CAUSE : ALLERGIES

5. PÉRIODES DE BAINADE

PISCINE MUNICIPALE

- ✓ **Seules les vestes fournies par la ville de Québec seront acceptées.** Les ballons dorsaux, les ceintures hippopotames et flotteurs **sont interdits.**
- ✓ Le port du jeans ou du bermuda comme maillot de bain est **interdit.**
- ✓ N'oubliez pas de donner des vêtements de rechange pour que votre enfant puisse se mettre au sec après la période de baignade. Nous vous suggérons également de lui donner un sac de plastique pour qu'il puisse par la suite y déposer ses vêtements humides.
- ✓ Les souliers doivent rester à l'entrée des vestiaires. Nous vous suggérons d'amener des sandales de plage pour se promener dans l'enceinte de la piscine.



Matériel obligatoire lors des journées de baignade

- ☀ Maillot de bain (**en tout temps dans son sac**) ;
- ☀ Vêtement de rechange et un sac en plastique ;
- ☀ Serviette de bain ;
- ☀ Sandales de plage (**facultatives**) ;

Test de nage

Tout comme l'an passé, l'équipe du programme Vacances-été effectuera des tests de nage auprès des enfants de 7 à 9 ans et de 10 ans et plus pour ceux dont les parents l'auront signifié à l'inscription. Cet exercice permettra au personnel du programme d'identifier les enfants qui doivent porter une veste de flottaison individuelle obligatoire et ceux qui sont en mesure de nager dans une piscine publique sans cette veste de flottaison. Lors des périodes de baignade les enfants qui devront porter une veste de flottaison seront identifiés par un bracelet rouge et les autres enfants avec un bracelet vert afin de bien les distinguer des citoyens.

Ce tableau vous permet de connaître la période où les tests de nage seront effectués pour chaque parc. Si votre enfant est absent du terrain de jeux lors de la journée des tests et que vous êtes disponible, nous vous recommandons d'accompagner votre enfant selon l'heure identifiée du parc où votre enfant est inscrit afin de lui faire passer le test.

| DATE | HEURE | PARC | ENDROIT |
|---------|----------------|--------------------|---|
| 28 juin | 10 h à 11 h 30 | Bon-Pasteur NDL | Piscine municipale du Bourg-Royal, 640, avenue du Bourg-Royal |



6. HABILLEMENT ET ÉQUIPEMENTS

Vêtements suggérés :

- ✓ Short mi-cuisse ou plus long
- ✓ T-shirt à manches courtes ou longues
- ✓ Casquette, foulard, ou chapeau
- ✓ Chaussures de sport
- ✓ Vêtement de sport
- ✓ Maillot et serviette de bain
- ✓ Vêtement adapté au temps qu'il fait (imperméable s'il pleut par exemple)

Équipements suggérés :

- ✓ Sac à dos
- ✓ Dîner froid et deux collations
- ✓ Gourde d'eau
- ✓ Crème solaire (FPS 30)



Vêtements interdits :

- ✓ Débardeur à bretelles fines
- ✓ Jupe ou robe
- ✓ Sandales
- ✓ Vêtements décolletés ou laissant voir le ventre
- ✓ Vêtements aux messages négatifs

Des enfants adéquatement habillés prennent davantage de plaisir à participer aux activités!

7. MESURES DISCIPLINAIRES

Pour que les enfants aient du plaisir, nous avons élaboré des règles. Notez qu'un comportement dont la gravité est élevée pourrait entraîner une sanction dès la première offense. Un cartable relatant les incidents sera utilisé pour assurer le suivi des interventions.

1. Premier incident : avertissement donné à l'enfant et **conversation téléphonique avec un parent.**

2. Deuxième incident : avertissement donné à l'enfant et **rencontre avec un parent afin de trouver des solutions.**

3. Troisième incident le parent doit immédiatement venir chercher l'enfant, rencontrer le responsable du parc et le moniteur au besoin. Une **suspension ferme de 2 jours est automatique, excluant la journée de l'incident.**

3. Quatrième incident : le parent doit immédiatement venir chercher l'enfant et rencontrer la coordonnatrice du programme, le responsable du parc et le moniteur de l'enfant. Une lettre indiquant que l'enfant est **retiré du programme Vacances-été pour le reste de l'été** sera envoyée par la poste.

Afin d'éviter des situations malheureuses, nous sollicitons la collaboration des parents pour que les enfants passent un bon séjour.

Il est donc interdit de :

- Blasphémer
- Insulter, menacer ou intimider les autres enfants et le personnel du P.V.E. par la parole ou avec des objets.
- Fumer
- Faire preuve d'un leadership négatif
- Fuguer
- Apporter des objets de la maison
- Bousculer, frapper ou répliquer par des coups les autres enfants et le personnel du programme vacances-été.
- Lancer des objets
- Employer un langage ou faire des gestes à connotation sexuelle

N'hésitez pas à demander une rencontre avec le personnel pour en savoir plus sur le comportement de votre enfant. Nous pourrions ainsi apprendre à mieux le connaître et à établir une relation de confiance entre vous et l'équipe.

8. QUAND GARDER L'ENFANT À LA MAISON

Dans le but de limiter la propagation de maladies dans les parcs, veuillez garder votre enfant à la maison en présence des symptômes suivants :

- Fièvre
- Vomissements
- Diarrhée
- Souffre ou si vous croyez qu'il souffre d'une maladie contagieuse
- Lentes ou poux



Merci de penser au bien-être des autres participants!

9. ENGAGEMENT DU PARTICIPANT

Étant inscrit au programme Vacances-été, je m'engage à respecter les règles suivantes :

- ✓ Je respecte les règles élaborées par les moniteurs et l'organisation
- ✓ Je participe activement aux activités
- ✓ Je respecte les autres dans mes paroles et mes actes
- ✓ Je prends soin du matériel mis à ma disposition
- ✓ Je circule à pied dans le parc
- ✓ Je ne quitte jamais mon groupe à moins d'avoir l'autorisation de mon moniteur
- ✓ Je circule calmement dans les édifices que je fréquente
- ✓ Je porte la tenue vestimentaire exigée
- ✓ À la fin de la journée, j'attends que le responsable ait consigné mon départ avant de partir avec la personne autorisée à venir me chercher

Pour le bénéfice de tous, je respecte mon engagement!

10. RELEVÉ 24

Le Relevé 24 est un formulaire provincial vous donnant droit à un crédit d'impôt. Il vous est envoyé tous les ans au mois de février.

Il contient tous les renseignements dont le fisc a besoin, c'est pourquoi nous vous demandons d'indiquer le numéro d'assurance sociale (N.A.S.) **du parent payeur** sur la fiche d'inscription de l'enfant.

Si vous n'avez pas fourni ce renseignement, il nous sera impossible de vous faire parvenir le relevé.



SOIRÉE D'INFORMATION

25 juin 2013

19 h 00

Chers parents,

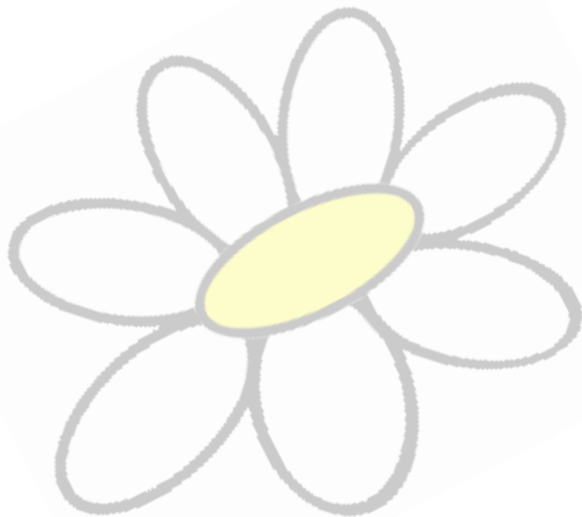
Vous êtes cordialement invités à participer à cette soirée d'information qui vous permettra d'en découvrir davantage sur l'été mouvementé et coloré que vivra votre enfant. De plus, vous aurez la chance de connaître le moniteur ou la monitrice qui s'occupera de votre enfant durant l'été 2013. Une période de questions sera réservée au cours de la soirée. Cette année, la réunion pour les parcs Notre-Dame-des-Laurentides et Bon-Pasteur aura lieu au même endroit.

LIEUX DE RENCONTRE POUR LES RÉUNIONS

Pacr Bon-Pasteur
Gymnase Nathalie Giguère
École l'Escalade II
365, rue du Bienheureux-Jean XXIII

Parc Notre-Dame-des-Laurentides
Chalet Notre-Dame-des-Laurentides
55, rue Moïse-Verret

NOUS VOUS ATTENDONS EN GRAND NOMBRE !!!



Marie-Pier Plante

Coordonnatrice du PVE
Corporation de loisirs NDL
418 849-3396
loisirsndl.pve@gmail.com

FORMULAIRE D'ABSENTÉISME

✂ À DÉCOUPER ET À REMETTRE AU RESPONSABLE DE PARC LORSQUE NÉCESSAIRE ✂

| IDENTIFICATION DE L'ENFANT | |
|--|---------------------|
| Prénom | Nom |
| | |
| EN CAS D'URGENCE... | |
| Téléphone (domicile) | Téléphone (travail) |
| | |
| Nom du parc | Moniteur |
| | |
| DÉPART | |
| Raison de l'absence | |
| | |
| Durée de l'absence | |
| | |
| J'AUTORISE MON ENFANT À S'ABSENTER DU TERRAIN DE JEUX POUR LA RAISON MENTIONNÉE CI-HAUT. | |
| | |
| SIGNATURE DU PARENT | |
| | |
| DATE | |

| IDENTIFICATION DE L'ENFANT | |
|--|---------------------|
| Prénom | Nom |
| | |
| EN CAS D'URGENCE... | |
| Téléphone (domicile) | Téléphone (travail) |
| | |
| Nom du parc | Moniteur |
| | |
| DÉPART | |
| Raison de l'absence | |
| | |
| Durée de l'absence | |
| | |
| J'AUTORISE MON ENFANT À S'ABSENTER DU TERRAIN DE JEUX POUR LA RAISON MENTIONNÉE CI-HAUT. | |
| | |
| SIGNATURE DU PARENT | |
| | |
| DATE | |

AUTORISATION DE PRISE D'UN MÉDICAMENT

Pour des raisons de sécurité, nous vous demandons de mentionner tout médicament qui doit être pris par l'enfant. Merci d'aviser la direction du camp de jour de toute modification concernant ces renseignements.

Veillez prendre notre qu'une photocopie de la prescription mentionnant le nom du médecin est obligatoire.

INFORMATION SUR L'ENFANT

Nom de l'enfant :

PERSONNES-RESSOURCES

Nom et prénom du parent :

Tél. (résidence) :

Tél. (travail, cellulaire) :

INFORMATION SUR LA MÉDICATION

Nom du médicament :

Raison de la prise du médicament :

Dose :

Fréquence :

Heures :

Forme : capsule, pilule liquide autre spécifiez :

Mon enfant prend son médicament : seul avec de l'aide

Le médicament a besoin d'être réfrigéré : oui non

Date du début de la prise du médicament :

Fin :

Le médicament sera remis à l'animateur : chaque jour chaque semaine

Autres informations pertinentes :

J'autorise mon enfant à prendre le médicament décrit ci-dessus en se conformant aux modalités prescrites.

Nom du parent/tuteur : _____

Signature du parent/tuteur : _____ Date : _____

Signature du responsable de parc : _____ Date : _____